



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Extension du délai de candidature pour le concours de praticien hospitalier

Question écrite n° 13448

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation qui affecte de nombreux candidats au concours de praticien hospitalier. En effet, le délai de candidature au concours de praticien hospitalier pour cette année 2023 était bien trop court et a posé bon nombre de défis, en particulier pour les praticiens qui exercent au sein du service public hospitalier. La période proposée, à savoir du 3 au 26 octobre 2023, se chevauchait avec les vacances scolaires, ce qui n'a pas été de nature à favoriser la collecte de l'ensemble des documents nécessaires à la candidature dans les délais impartis. Ainsi, certains professionnels se sont retrouvés dans l'impossibilité de réunir les pièces justificatives en raison de l'indisponibilité de certains de leurs supérieurs hiérarchiques. Aussi, dans un souci d'équité et de bon fonctionnement du système de santé, il lui demande de bien vouloir étudier la possibilité d'une extension du délai de candidature à l'avenir afin de permettre à tous les professionnels concernés de participer pleinement à ce concours national, d'une importance capitale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Henri Dumont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13448

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2023](#), page 10836

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)